

Programa Reunión de CEPREP Madrid 17 y 18 de junio 2009

Miércoles 17

Reunión de trabajo

- 10,00 Recepción. Presentación áreas de trabajo.
- 10,30 Distribución en grupos de trabajo temáticos.
- 13,30 Comida.
- 15,30 Presentación trabajos por grupos.
- 18,30 Elaboración de Conclusiones.
- 19,00 Final sesión

Jueves 18

Asamblea General

- 10,00 Bienvenida por el representante de la Dirección General de Política Social de las Familias y la Infancia del Ministerio de Sanidad y Política Social.
- 10,30 Presentación de las conclusiones de los grupos de trabajo del día 17 de junio.
- 11,30 Café
- 12,00 Asamblea General de CEPREP.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera le suivant :

Approbation du P.V de l'AG de juin 2008;
Admission des nouveaux membres.
Approbation des comptes ;
Décharge aux administrateurs ;
Budget ;
Projets 2009 - 2010

- 14,30 Comida

Grupos de trabajo día 17 de junio

Grupo 1

Espaces-Rencontres et la sécurité des client(e)s et intervenant(e)s

Préparation workshop “ Echanges et comparaisons de nos pratiques ”

“Sécurité”

Définitions:

-confiance, tranquillité d’esprit resultant de la pensée qu’il n’y a pas de péril à redouter

(Larousse)

-la sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d’ordres physiques, psychologiques ou matériels sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C’est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l’individu et à la communauté de réaliser ses aspirations.

conditions de base: *climat de cohésion et d’équité

*la prevention et le contrôle des blessures et autres conséquences ou dommages causés par des accidents

*le respect des valeurs et de l’intégrité physique et matérielle ou psychologique des personnes

(Centre Québécois)

-sécurité

*physique:

Le maintien de la sécurité physique implique la réduction ou l'élimination des dangers qui menacent le corps ou la vie de la personne. Le danger peut-être une maladie, un accident, un risque ou l'exposition à un environnement dangereux.

*psychologique:

Pour se sentir en sécurité psychologique une personne doit savoir ce qu'elle peut attendre des autres, y compris des membres de sa famille et des professionnels, ainsi que des interventions des expériences nouvelles et des conditions de son environnement.

(Maslow et Henderson)

QUESTIONNAIRE

1.Sécurité physique

a) par rapport aux client(e)s adultes et les enfants

Comment garantissons nous la sécurité physique de nos client(e)s ?

-les adultes

-les enfants

Quelles sont les mesures préventives que nous mettons en place ?

-pour les adultes

-pour les enfants

Comment communiquons nous ces garanties et ces mesures ?

-aux adultes

-aux enfants

Comment réagissons-nous en cas de non respect des mesures de sécurité et/ou des mesures de prévention ?

- par les adultes
- par les enfants

Comment communiquons-nous la ou les sanction(s) ? et la ou les suite(s) ?

- b) idem par rapport à nos intervenant(s)

2. Sécurité psychologique

- a) par rapport aux adultes et les enfants

Comment garantissons nous la sécurité psychologique de nos client(e)s ?

- les adultes
- les enfants

Quelles sont les mesures preventives que nous mettons en place?

- pour les adultes
- pour les enfants

Comment réagissons-nous en cas de non respect des mesures de sécurité et/ou des mesures de prevention ?

- par les adultes
- par les enfants

Comment communiquons-nous ces garanties et mesures ?

- aux adultes
- aux enfants

Comment communiquons- nous la ou les sanction(s) ? et la ou les suite(s) ?

- c) idem par rapport aux intervenant(e)s

Grupo 2

Droits de visite « transfrontières »

A la demande de la Commission européenne, La Ceprep (Confédération européenne des espaces de rencontre souhaite recenser les cas de droits de visite transfrontières, leur proportion par rapport à l'ensemble des situations reçues et les éventuelles questions spécifiques qu'ils posent. Merci de répondre à ce questionnaire et de le retourner si possible avant leà ou, par courrier, à

Merci également si vous n'êtes pas concernés par les DV transfrontières de remplir la première question « Données générales »

1°) Données générales de l'année 2008 (concernant l'ensemble des situations)

1-1°) Situations traitées en 2008 :

Situations clôturées au cours de l'année 2008 :	
Situations en cours au 31 décembre 2008 :	
Total	

1-2°) Nombre d'enfants reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 (chaque enfant reçu n'est compté qu'une seule fois) :

Nombre d'enfants concernés :	
------------------------------	--

2 °) Droits de visite « transfrontières » (concernant uniquement les DV transfrontières)

2-1°) Avez-vous eu à traiter, au cours des cinq dernières années, des situations dans lesquelles un parent, ressortissant d'un autre pays que celui où s'exerce le droit de visite et résidant dans cet autre pays, est venu rencontrer son/ses enfant(s) dans votre service.

2008	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2007	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2006	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2005	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2004	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

2-2°) Si oui, de combien de cas s'agit-il ?

Type de situation		Nombre de situations	Nombre d'enfants concernés
Situations intra-communautaires (le parent visiteur est ressortissant d'un autre pays appartenant à la Communauté européenne et y réside) :	2008		
	2007		
	2006		
	2005		
	2004		
Situations extra-communautaires (le parent visiteur est ressortissant d'un pays n'appartenant pas à la Communauté européenne et y réside) :	2008		
	2007		
	2006		
	2005		
	2004		

Total :			

2-3°) Quels pays sont concernés ?

Intracomunautaires	extracomunautaires

2-4°) Ces situations posent-elles des questions spécifiques ?

Au plan légal Oui Non

Au plan du travail en espace de rencontre Oui Non

Si oui, lesquelles ? (Si nécessaire, répondre sur une feuille séparée.)

.....
.....